

L'innovation en Suisse: Anticiper les défis juridiques, fiscaux et comptables

17 septembre 2021 (Lausanne, l'après-midi)

Public visé

- Entrepreneurs (PME, startups, etc.)
- Chefs d'entreprise
- Directeurs financiers
- Responsables fiscaux et légaux
- Fiduciaires
- Personnes qui développent de l'innovation et cherchent à la protéger

Contenu

- Propriété intellectuelle: Comment protéger votre innovation? les règles et les bonnes pratiques pour la protection de votre propriété intellectuelle
- Droit fiscal:
 - Présentation des avantages de la Patent Box et de la déduction supplémentaire des dépenses de recherche et développement
 - Revue des principaux aspects liés à la TVA, aux prix de transfert et aux accords fiscaux en vue de limiter les doubles impositions internationales
- Droit comptable: Quel traitement comptable appliquer aux actifs immatériels? présentation des états financiers en droit suisse et selon les normes comptables internationales

Conditions-cadres

- Toute personne intéressée, pas de prérequis

Vos avantages

Vous connaîtrez

- L'importance de la protection de la propriété intellectuelle et les défis juridiques, fiscaux et comptables qu'elle soulève

Vous saurez

- Les réflexes pour mettre en œuvre cette protection et les traitements fiscaux et comptables y relatifs

Responsables du séminaire

Lorine Meylan, avocate au barreau, associée, Etude Junod Muhlstein Lévy & Puder

Marie-Hélène Revaz, experte fiscale diplômée, directrice, Mazars SA

Date

17.09.2021 l'après-midi

Lieu

Royal Savoy Hôtel & Spa
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Conférenciers

Michael Ackermann, expert-comptable diplômé, associé, Mazars SA

Vanessa Cilio, spécialiste TVA, Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, manager, Mazars SA

Lorine Meylan, (voir ci-dessus)

Marie-Hélène Revaz, (voir ci-dessus)

Nathalie Pellanda Gaud, LLM Tax, directrice, Mazars SA



Lorine Meylan



Marie-Hélène Revaz



Michael Ackermann



Vanessa Cilio



Nathalie Pellanda Gaud

Programme

	Thèmes	Conférenciers
13.30–14.00	Café d'accueil	
14.00–14.10	Introduction	Marie-Hélène Revaz / Lorine Meylan
14.10–14.50	Aspects juridiques: les règles et les bonnes pratiques pour la protection de votre propriété intellectuelle	Lorine Meylan
14.50–15.30	Présentation de cas pratiques sur les modèles d'affaires utilisant l'innovation (brevets, R&D) et mise en évidence des aspects fiscaux et comptables en lien avec la RFFA	Marie-Hélène Revaz Nathalie Pellanda Gaud Vanessa Cilio Michael Ackermann
15.30–15.50	Pause-café	
15.50–17.15	Présentation de cas pratiques (suite)	Marie-Hélène Revaz Nathalie Pellanda Gaud Vanessa Cilio Michael Ackermann
17.15	Conclusion	Marie-Hélène Revaz / Lorine Meylan

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTSuisse SA (EXPERTSuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTSuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.